

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU VERCORS
LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS
45 RUE DES ÉCOLES – 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Le **vingt deux septembre deux mil vingt**, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session **ordinaire**, à la salle Audouaire de Saint Agnan en Vercors, sous la Présidence de Monsieur **Yves PESENTI**, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs Yves PESENTI, Alexandre BONNIER, Cyril BRUN, Pascal BRUNET, Frédéric ALLIER, Laurent LEONOFF, Michael AUDEMARD et Madame Géraldine ROYANNAIS.

Absents, excusés : //

Pouvoirs : //

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril BRUN.

Assistaient également à la réunion : /

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance : **Monsieur Cyril BRUN**

- Approbation du procès verbal du 31-07-2020.
- Accueil des deux nouveaux conseillers de Saint Agnan en Vercors.
- Indemnités du Président et des Vice-Présidents.
- Avant projet phase 1 « sécurisation captage ».
- Convention assistance retraite 2020-2022 avec CDG 26.
- Prochain rendez-vous avec Véolia.
- Discussion sur perspectives et projets du syndicat.
- Questions diverses.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Président demande à ajouter un sujet à l'ordre du jour : *approuvé à l'unanimité.*

« Travaux réseau assainissement « avenue des Acacias » à La Chapelle en Vercors ».

1 - Approbation du procès verbal du 31-07-2020 :

approuvé par 6 conseillers et deux abstentions : Messieurs Léonoff et Audemard, absents le 31 juillet.

2 - Délibération n° 2020-29 « Modification composition de la commission d'appels d'offres » : *approuvé à l'unanimité.*

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil des démissions de Mme Florence PESENTI et M. Jacques ARMAND, et de la délibération de la commune de Saint Agnan en Vercors nommant les deux nouveaux délégués au syndicat.

Après avoir souhaité la bienvenue à Messieurs Laurent LEONOFF et Michael AUDEMARD, il convient de procéder au vote des suppléants pour la commission d'appels d'offres.

Les délégués titulaires, élus le 31/07/2020, délibération n°2020-28, restent inchangés.

En remplacement de Mme Florence PESENTI et M. Jacques ARMAND sont proposés Messieurs Laurent LEONOFF et Michael AUDEMARD comme délégués suppléants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** Messieurs Laurent LEONOFF et Michael AUDEMARD comme délégués suppléants de la commission d'appels d'offres.

3 - Délibération n° 2020-30 « Indemnités de fonction des élus » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil de la délibération n°2019-04 du 28 janvier 2019, qui détermine les taux de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Vu les articles L.5211-12, R.5212-1 et R. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les montants maxima bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget syndical.

Considérant que pour la fonction de Président le taux maximal pour les collectivités de 1 000 à 3 499 habitants est de 12,2 % de l'indice brut 1027;

Considérant que pour la fonction de Vice-président le taux maximal pour les collectivités de 1 000 à 3 499 habitants est de 4,65 % de l'indice brut 1027 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir les mêmes taux que précédemment, à savoir :
 - Taux en % de l'indice brut de l'échelle indiciaire des EPCI pour :
 - Le Président, l'indemnité est égale à **7,50 %** de l'indice brut 1027
 - Les Vice-Présidents, l'indemnité est égale à **4,65 %** de l'indice 1027
- **PRÉCISE** que les indemnités seront payées trimestriellement.

3 - Délibération n° 2020-31 « Convention assistance retraite CNRACL 2020-2022 AVEC LE CDG 26 » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, propose au Syndicat une assistance pour aider la collectivité à gérer les dossiers retraite CNRACL des agents.

Monsieur Le Président rappelle qu'une 1ere convention avec le CDG26 a été acceptée par délibération du 19/12/2016, et un avenant accepté par délibération du 24/06/2019 fixant la validité jusqu'au 31/12/2019.

Il présente la nouvelle convention proposée et invite les conseillers à délibérer,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention d'assistance retraite CNRACL du Centre de Gestion telle qu'elle a été établie.
- **DÉCIDE** de retenir l'option de réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3 - Délibération n° 2020-32 « Travaux réseau d'assainissement Avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors » : approuvé à l'unanimité.

Début septembre, le syndicat a fait procéder à un contrôle caméra du réseau d'eaux usées avenue des Acacias, qui a révélé l'état domageable de la canalisation.

Problèmes de déboitements et de discontinuités sur ce réseau vieillissant qui pourraient engendrer, selon les périodes, des exfiltrations d'eaux usées (rejets directs) ou des infiltrations d'eaux pluviales et d'eaux claires parasites.

Le **schéma directeur** des eaux usées du syndicat, établi par ALP'ETUDES en octobre 2019, fait apparaître comme **prioritaires**, les travaux de « mise en séparatif du réseau d'eaux usées avenue des Acacias » à la Chapelle en Vercors.

Sous l'égide de l'accord cadre signé le 18/11/2019 avec le groupement BEAUR/ARTELIA/IDEES EAUX/SCP FAYOL (délibération n°2019-22 du 29/10/2019), le Président propose de demander une étude chiffrée de ces travaux au BEAUR.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** que le syndicat missionne le BEAUR pour l'étude chiffrée des travaux d'assainissement avenue des Acacias à La Chapelle en Vercors.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer un bon de commande pour cette étude.

4 – Questions diverses :

- Messieurs Le Président et le deuxième Vice-Président, ont rencontré Monsieur le receveur syndical pour demander une analyse financière afin d'évaluer la capacité du syndicat et faire un prévisionnel de travaux. A la suite de cette analyse, Monsieur le Président proposera une réunion de travail pour déterminer, en s'appuyant sur les schémas directeurs, les travaux prioritaires.
- Monsieur Pascal Brunet expose la situation des habitants des hameaux des Trucs et Chabottes sur la commune de Saint Agnan en Vercors, concernant les difficultés de mise aux normes de l'assainissement individuel. Et aimerait que le syndicat se prononce sur la possibilité de faire les travaux d'assainissement collectif.
- Monsieur le Président va faire la demande au bureau d'études « Alp'Etudes » de bien vouloir re-présenter les schémas directeurs eau et assainissement aux nouveaux membres du syndicat.
- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil, qu'en juin 2019 le syndicat a signé un contrat **d'assistance à maîtrise d'ouvrage** avec le Département de La Drôme, pour réaliser le contrôle du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de son réseau d'eau potable. Le 16 septembre 2020, Monsieur Rémi Vergne du Département, en charge de ce dossier, est venu présenter l'avancement de son étude et propose une prochaine rencontre avec les élus du syndicat et Véolia. La date reste à déterminer.
- Suite à l'expertise du mois d'août 2020, sur un dégât des eaux dans la cave de la pharmacie à La Chapelle en Vercors, le syndicat a été dégagé de toutes responsabilités.
- Le vendredi 18 septembre 2020 a eu lieu la présentation par le bureau d'étude BEAUR, de l'AVP (AVant Projet) des travaux de sécurisation du captage de « Combe Male ».

La séance est levée à 22h45

Le Secrétaire,
Cyril BRUN



Le Président,
Yves PESENTI

